

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020

Présents : Tous les membres

Sauf absente excusée : Sandrine Guinet

Secrétaire de séance : Maryline Texier

Mme la Présidente demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : chapiteau pompiers : accepté à l'unanimité

1/ Indemnités des Elus

Le président présente un document aux membres présents. Elle indique que le syndicat représente 1100 habitants.

Après concertation avec les Vice-Présidents, les élus ne souhaitent pas avoir le taux maximal et présente donc une simulation prenant en compte 75% du taux plein pour un coût annuel total de 7854.24 €.

Mr Drezet d'Echevannes, fait remarquer que les indemnités ont plus que doublées.

Les indemnités sont mises au vote :

Pour les indemnités des Vice-Présidents :

Taux proposé : 3.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Résultat du vote : Abstention : 2 – contre : 1 – pour : 14

Pour les indemnités de la Présidente :

Taux proposé : 9.15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Résultat du vote : Abstention : 2 – contre : 0 – pour : 15

Les indemnités sont donc validées à la majorité des voix comme suit :

Président : 9.15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} Vice-président et 2^{ème} Vice-Président : 3.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2/ Désignation délégué des Elus pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le comité syndical décide de désigner Mme Véronique Keller, Présidente, en qualité de déléguée des élus CNAS notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Sandrine Patton est déléguée des agents.

3/ Employé intercommunal

Mme la Présidente fait lecture d'un courrier de l'employé intercommunal reçu le 31 août 2020 demandant une mise en disponibilité avec date d'effet au 1^{er} décembre 2020.

La problématique d'un sureffectif, fait que les élus veulent rencontrer l'employé intercommunal pour lui demander de réduire sa durée de mise en disponibilité.

Il est possible d'embaucher un agent en CDD pendant cette mise en disponibilité, mais si l'employé demande à revenir avant la fin (4 ans), le syndicat a l'obligation de le réintégrer dans ses effectifs et devra payer deux salaires dans l'attente de la fin du CDD.

Les élus débattent du sujet.

Les élus valident la rencontre avec l'employé pour réduire le temps de mise en disponibilité.

Mme le Maire d'Echevannes demande si une commune peut se retirer du service « employé intercommunal » ? Quelles sont ou seraient les modalités ? une réponse sera apportée ultérieurement à Mme le Maire d'Echevannes.

Les Elus tiendront informés les membres du syndicat des suites de ce dossier.

4/ Chapiteau - pompiers

Une présentation est faite à l'ensemble des élus présents. Ce chapiteau serait géré par une association gestionnaire composée de membres de droit (communes/associations) :

- Périmètre : plateau de la Barêche
- Forfait d'utilisation
- Cotisation pour les associations
- Contrôle de sécurité pour environ 480€/an pour 2 ans

Il est proposé que le syndicat prenne en charge cette dépense incompressible.

Un débat est lancé. Mme la Présidente dit que les communes font peu de manifestations. Ce sont plus les comités des fêtes et les associations qui auront besoin de ce chapiteau.

Mr le Maire de Voires pense que les associations ou les utilisateurs qui prennent le chapiteau peuvent payer 240 € alors que le syndicat n'en aurait visiblement pas besoin.

Après un long débat, Mme la présidente met au vote la proposition de prise en charge par le syndicat de la dépense du contrôle de 480€ tous les 2 ans.

Résultat du vote : pour : 2 – contre : 15 – abstention : 0

A la majorité des membres, le syndicat refuse la prise en charge de cette dépense.

5/ Informations diverses

- Entrepôt du matériel de l'employé intercommunal : convention à faire avec la commune de Durnes et assurance (dossier en cours)
- Demande de remboursement frais de transport scolaire : Pendant les 2 mois du confinement, il n'y a pas eu évidemment de transport scolaire. Certaines familles ont demandé une réduction des frais de participation au transport scolaire facturés par le syndicat chaque année (75€/titulaire de carte de bus). Après contact avec La Région chargée des transports scolaires, celle-ci par courrier du 22 juillet 2020, a répondu que la participation du syndicat pour le transport est forfaitaire et que la Région a maintenu par solidarité ces paiements aux transporteurs. Il n'y aura donc pas de remise sur la participation du syndicat donc pas de remise possible non plus aux familles.

Le coût du transport méridien s'élève cette année à 17 600 € (3% d'augmentation). Il est rappelé qu'au départ le coût était de 15 000 € et qu'il avait été acté que la moitié serait pris en charge par les familles car le syndicat ne pouvait supporter ce coût. Cette dépense n'a cessé d'augmenter au fil des années, mais cette augmentation n'a pas été répercutée aux familles.

La séance est levée 21h46

La présidente,

Véronique KELLER